



Saison 2014-2015 / PV réunion des 3 Comités du 12 janvier 2015

Présents

1. Pour le CP : Madame Joliet , Présidente et Madame Corbisier, Ancienne Présidente
2. Pour le CJP : Monsieur François, Président et Monsieur Lange, Secrétaire
3. Pour les Parlementaires : Monsieur Bellefroid, Président, Monsieur Brouckmans, Secrétaire, Monsieur Debatty, Trésorier et Monsieur Vincent, membre.

Le Président de la délégation parlementaire souhaite la bienvenue aux membres présents et leur présente ses meilleurs vœux.

Il est convaincu que l'on peut faire du bon travail ensemble même si la situation est parfois complexe du fait de l'organisation de la Fédération.

Il faut bien admettre que des contraintes toujours plus lourdes sont mises à charge des bénévoles qui représentent la majorité des membres de la Fédération..

Il estime que nous sommes là pour aider les clubs, pour les informer au mieux, de les accompagner lorsqu'il le faut.

Après ces quelques mots nous examinons les points mis à l'ordre du jour par le CP.

Les 4 premiers points concernent l'arbitrage et notamment le manque d'arbitres – une réflexion doit être menée à ce sujet – ne conviendrait-il pas , par exemple, d'obliger les arbitres de niveau 1 à passer au niveau 2 après un certain délai – refonte du PC1 : une proposition de modification statutaire est prévue par notre délégation – les amendes pour les arbitres leur seront directement facturées comme c'est le cas pour les joueurs.

Trop de travail administratif demandé aux arbitres : vérification des licences, des certificats médicaux, des licences pour coach. Nous devons essayer d'aller vers une simplification.

Indemnité (frais de boisson) demandée par les arbitres qui doivent passer au CJP et qui doivent attendre plus d'une heure – rien n'est prévu dans les statuts. Ces cas sont-ils fréquents ?

Monsieur Bellefroid signale qu'il a demandé à rencontrer le Président du département arbitrage, Monsieur Geurten, pour évoquer les difficultés rencontrées et voir quelles seraient les améliorations possibles.

- Révision (augmentation) du TTA pour absence de délégués ou manque d'arbitre : attention de ne pas toujours sanctionner financièrement les clubs
- Lettres L,I,A, B, A+B...inscrites sur la feuille de match.. il semblerait que A, B et A+B soit typiquement liégeois et ne serait pas appliqué dans les autres provinces évitant ainsi des amendes ?
- Sécurité dans les salles, boissons servies dans des verres autour des terrains : du ressort des clubs qui doivent prendre les mesures nécessaires pour interdire l'entrée dans la salle avec des verres.- rappel peut être fait par le CP sur le site et lors de l'AP
- Arrivée tardive du coach ou départ avant la fin du match – à l'assistant coach ou au capitaine de l'équipe de prendre la relève. Rien n'est prévu dans les statuts.
- PC92 – non application entre clubs belges – il n'existe pas de convention entre la VBL et l'AWBB – nous appartenons toujours au même pays.
- Attestation d'indisponibilité des personnes convoqués au CJP, cette attestation doit être envoyée 48h à l'avance et ne génère pas une amende – les convocations sont envoyées pas mail et le CJP demande de confirmer la réception.
- Scouting : la personne étant sur le banc doit être affilié...attention différence entre affilié et licencié..une modification statutaire a été introduite sur le sujet. Le scouting peut toujours se faire dans les gradins !

Après avoir abordé les questions du CP Monsieur Bellefroid développe plusieurs propositions de modifications statutaires dont le développement des équipes de jeunes pour les sections Bis, le nombre de membres faisant partie du Comité d'un club, les causes d'un retard pour débiter un match, les catégories d'âge (cas notamment de la reconnaissance des espoirs).

Divers

Le CJP attire notre attention sur le nombre croissant des dossiers traitant de la mauvaise attitude des parents, des joueurs. Un manque de respect évident que nous ne pouvons tolérer.

Conclusion

Excellente réunion qui a permis d'aborder les nombreux points présentés par le CP., mettant également en évidence la nécessité d'un travail commun entre les 3 comités.

R.Brouckmans
Secrétaire de la délégation parlementaire liégeoise